





ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RECHERCHE

INNOVATION

À la rentrée 2020, presque un néo-bachelier sur cinq change d'académie au moment de son entrée dans l'enseignement supérieur. En dehors des problématiques liées à l'insularité et à l'exception de quelques académies, l'offre de formation globale est plutôt bien répartie sur le territoire hexagonal. Mais, par leur offre locale les académies ne sont pas toutes confrontées au même phénomène : certains territoires voient partir leurs étudiants quand d'autres les gardent et attirent des étudiants supplémentaires. Si être très bon élève et avoir une mention au baccalauréat favorise la mobilité, le principal facteur de mobilité reste la possibilité de poursuivre dans la formation de son choix. Le néo-bachelier, qui n'a pas trouvé la formation qu'il souhaite dans son académie ou qui n'a pas été retenu près de chez lui, n'hésite pas à changer d'académie pour entreprendre les études désirées. Les académies de Grenoble. **Amiens et Limoges font partie** des territoires qui ont le taux de néo-bacheliers mobiles le plus important : plus de trois étudiants sur dix quittent leur académie de baccalauréat. Pour Grenoble et Amiens, ils vont dans l'académie voisine particulièrement attractive : Lyon et Lille. L'académie de Limoges est particulière, puisque si elle perd 1 400 bacheliers, 2 300 viennent s'y inscrire pour leur première année.

La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Dans les parcours des étudiants, les choix d'orientation post-bac sont déterminants pour la réussite et l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Si aujourd'hui la plate-forme Parcoursup recense la quasitotalité des formations accessibles après l'obtention du baccalauréat, au moment de faire son choix, l'élève de terminale doit prendre en compte plusieurs paramètres : ses envies, son niveau scolaire mais aussi le lieu de formation et son coût. En effet, il n'est pas toujours possible, pour le futur bachelier de trouver près de son domicile la formation supérieure souhaitée, et s'en éloigner peut ne pas être envisagé par certains. La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur est ainsi un enjeu majeur de politique publique. Elle est explicitement mentionnée dans la loi ORE Orientation et Réussite des Étudiants – du 8 mars 2018. Un des objectifs de cette loi est en effet de «favoriser la mobilité géographique des étudiants en particulier les plus modestes ». La mobilité des néobacheliers constitue un enjeu à la fois dans la stratégie scolaire des futurs étudiants mais aussi dans la politique des académies qui se doivent d'être attractives afin de garder les bacheliers de leur académie sur leur territoire et aussi d'en attirer. Les déterminants de la mobilité sont de plusieurs natures : offre de formation locale. demande de formation des néo-bacheliers, stratégies d'orientation ou caractéristiques sociales et scolaires des lycéens. Ils peuvent influencer les décisions au moment d'entrée dans l'enseignement supérieur.

À partir des remontées des inscriptions dans l'enseignement supérieur et sur un champ constant de formations¹, on constate une stabilité de la part des néo-bacheliers mobiles entre 2010 et 2016 (18 %)2. En 2017, cette part s'élève à 19% et augmente régulièrement depuis la mise en place de la plateforme Parcoursup: 20 % des néo-bacheliers changent d'académie en 2018, 21 % en 2019 et 23 % en 2021. Ce taux a accusé un léger recul en 2020 (-0,8 points), année touchée par la crise sanitaire.

Pourtant dans la quasi-totalité des académies, le nombre de places proposées en première année d'enseignement supérieur et affichées sur Parcoursup est toujours largement supérieur au nombre de nouveaux bacheliers (sauf en Guyane et à Mayotte). Mais la répartition par formation est très inégale selon les académies et peut s'avérer en inadéquation par rapport à la demande. En 2020, près de 494 000 néo-bacheliers ont accepté une proposition sur Parcoursup. Un sur cinq (20%) en a accepté une hors de son académie de baccalauréat (tableau 1). Plus de la moitié des néo-bacheliers mobiles à l'entrée du supérieur sont des femmes

- 1. Champ: universités, IUT, CPGE, STS (y compris agriculture et apprentissage), écoles d'ingénieur et de commerce.
- 2. Dans cette étude, les 3 académies d'Ile-de-France sont considérées comme une seule académie.

TABLEAU 1 - Caractéristiques des néo-bacheliers selon leur mobilité à l'entrée de l'enseignement supérieur

	Non-mobiles	Mobiles	Ensemble
Sexe			
Femmes	54,3 %	56,1 %	54,6 %
Bourse			
boursiers	26,1 %	20,9 %	25,1 %
Origine sociale			
Très défavorisé	14,3 %	9,9 %	13,4 %
Défavorisé	35,4 %	29,8 %	34,3 %
Favorisé	10,6 %	10,3 %	10,6 %
Très favorisé	38,1 %	48,1 %	40,1 %
Inconnu	1,6 %	1,8 %	1,7 %
Série du baccalauréat			
Générale	65,3 %	72,2 %	66,6 %
dont Economique et social	21,8 %	21,7 %	21,8 %
dont Littéraire	8,7 %	10,9 %	9,1 %
dont Scientifique	34,7 %	39,6 %	35,7 %
Technologique	21,6 %	18,5 %	21,0 %
Professionnelle	13,2 %	9,3 %	12,4 %
Mention			
Sans mention	28,6 %	23,9 %	27,6 %
Assez bien	34,0 %	29,8 %	33,2 %
Bien	24,6 %	25,2 %	24,7 %
Très bien	12,8 %	21,1 %	14,5 %
Formation acceptée			
Licence	40,3 %	34,3 %	39,1 %
Licence L.AS	3,3 %	1,9 %	3,0 %
PASS	5,8 %	2,4 %	5,1 %
DUT	9,4 %	11,9 %	9,9 %
BTS	22,6 %	15,8 %	21,3 %
CPGE	7,2 %	9,4 %	7,6 %
IFSI	2,8 %	3,2 %	2,9 %
Ecole d'Ingénieurs	2,5 %	7,9 %	3,6 %
Ecole de Commerce	1,9 %	4,2 %	2,3 %
EFTS	0,5 %	0,5 %	0,5 %
Autres	3,8 %	8,5 %	4,7 %
Ensemble	80,3%	19,7%	

Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

(56 %), proportion un peu plus élevée que la part des femmes parmi les néo-bacheliers qui ont commencé leurs études supérieures dans l'académie de leur baccalauréat (54 %). Les néo-bacheliers mobiles sont moins souvent boursiers en terminale que les non-mobiles (21 % contre 26 % pour les non-mobiles). Cette différence peut s'expliquer, en partie, par les origines sociales de ces étudiants : près de la moitié des néobacheliers mobiles ont une origine sociale très favorisée (48 %) contre un peu moins de deux sur cinq pour les non-mobiles (38 %). Et réciproquement, quatre néo-bacheliers mobiles sur dix ont des origines sociales défavorisées ou très défavorisées, situation de la moitié des non-mobiles. Les néobacheliers mobiles ont plus fréquemment que les autres obtenu un baccalauréat général (72 % contre 65 %), en particulier dans la série scientifique (40 % contre 35 %).

En conséquence, les néo-bacheliers mobiles sont moins souvent des bacheliers de la voie technologique (19 % contre 22 %) et de la voie professionnelle (9 % contre 13 %). Ils ont aussi un meilleur niveau scolaire, que l'on approche par la mention au baccalauréat : les mobiles sont 21 % à avoir obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat contre 13 % pour les non-mobiles.

En termes d'orientation, les mobiles ont plus souvent accepté une proposition dans une filière sélective, ce qui peut être la raison de leur mobilité: 12 % ont choisi un DUT (+2,5 points par rapport aux non-mobiles), 9 % une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (+2,2 points), 8 % une école d'ingénieurs (+5,4 points) et 4 % une école de commerce (+2,3 points). Les néo-bacheliers mobiles ont moins souvent choisi une formation en BTS ou en études de santé (PASS et L.AS), filières pourtant sélectives

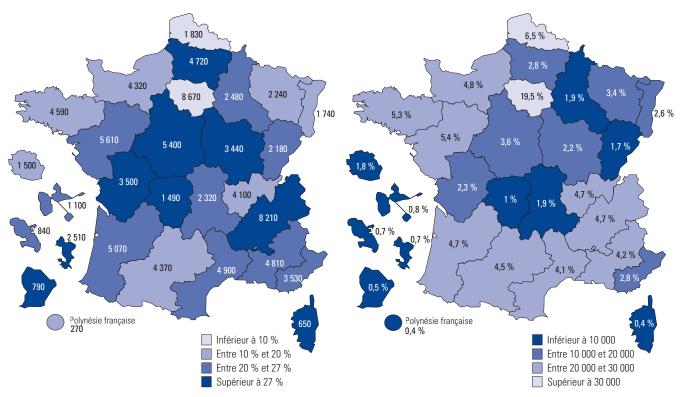
mais présentes dans l'ensemble des académies. Enfin, les licences, formations présentes dans toutes les académies, sont moins souvent acceptées par les mobiles (34 % contre 40 % pour les non-mobiles).

Une moindre mobilité observée dans les académies de Lille et d'Ile-de-France

Si 20 % des néo-bacheliers ayant passé leur baccalauréat dans une académie française et candidats sur Parcoursup en 2020 guittent leur académie pour poursuivre des études supérieures, cette moyenne ne reflète pas les disparités territoriales. Ainsi, Mayotte recense la plus grande part d'étudiants mobiles avec 76 % des 3 300 néo-bacheliers qui acceptent une proposition dans une formation située hors de leur académie d'origine (carte 1). À l'opposé, c'est dans l'académie de Lille et en lle-de-France qu'on trouve la proportion de néo-bacheliers mobiles la plus faible: respectivement 6% et 9%. Il s'agit des 2 académies les plus importantes en termes d'effectifs de néo-bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur : 96 000 en lle de France et 32 000 à Lille (carte 2). C'est aussi les deux académies avec la plus grande offre de formations et la plus diversifiée, notamment en lle de France.

Huit académies présentent une proportion de candidats mobiles à l'entrée dans l'enseignement supérieur comprise entre 10 et 20 % (la moyenne nationale): Toulouse, Normandie, Lyon, Rennes, La Réunion, Strasbourg, Nancy et la Polynésie française. Ces académies sont de taille moyenne, hormis celles d'Outre-mer, accueillant chacune entre 3 % et 5 % des néo-bacheliers 2020, soit entre 12 000 et 26 000 nouveaux diplômés. Un deuxième groupe se compose des dix académies qui ont un taux d'étudiants mobiles supérieur à la moyenne mais inférieur à 27 % : la Guadeloupe, Besançon, Reims, la Martinique, Nice, Clermont-Ferrand, Montpellier, Aix-Marseille, Bordeaux et Nantes. Enfin, le dernier groupe correspond à huit académies, de tailles très différentes. pour lesquelles la mobilité est forte : environ un tiers de néo-bacheliers accepte une proposition en dehors de leur académie de baccalauréat dans les académies de Grenoble. Amiens, Guyane, Corse, Dijon, Poitiers, Limoges et Orléans-Tours.

CARTE 2 - Répartition, par académie du baccalauréat, des néo-bacheliers 2020 poursuivant dans l'enseignement supérieur (et équivalent en effectif)



Note de lecture : en 2020, 1 830 néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille ont accepté une formation supérieure hors de l'académie de Lille. Ils représentent 5,7 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille et poursuivant des études dans un établissement supérieur français. Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

Note de lecture : en 2020, 32 300 néo-bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille ont accepté une formation supérieure. Ils représentent 6,5 % des néo-bacheliers 2020 poursuivant des études dans un établissement supérieur français. Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 - Traitement SIES

Une mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur liée à l'offre de formation locale

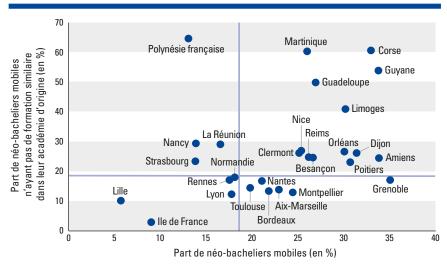
Si la mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur semble peu liée à la taille de l'académie, l'offre de formation proposée dans les académies en est vraisemblablement un élément explicatif. En particulier, on peut supposer que les candidats mobiles ont été contraints de changer d'académie parce que la formation choisie n'était pas proposée près de chez eux.

En 2020, parmi l'ensemble des néo-bacheliers mobiles, 21 % ont accepté une formation sur Parcoursup qui n'était pas proposée dans leur académie d'origine. En effet, toutes les académies ne proposent pas l'ensemble des formations et certains territoires sont spécialisés dans des domaines d'excellence (aéronautique à Toulouse) ou de niche (céramique à Limoges).

Dans l'ensemble, l'offre de formation est plus réduite dans les académies d'Outremer et de Corse, académies où plus de la moitié des étudiants mobiles ont choisi une formation qui n'était pas proposée dans leur académie : 65 % pour la Polynésie française, 63 % à Mayotte, 61 % en Corse, 60 % en Martinique, 54 % en Guyane et 50 % en Guadeloupe (graphique 1). Parmi les territoires d'Outre-mer, La Réunion se

distingue avec un taux de néo-bacheliers mobiles sensiblement plus faible (29 %). En effet, une quinzaine de sites accueillent des formations post-bac sur l'île, et l'université propose 2 sites de formation à Saint-Denis et à Saint-Pierre.

GRAPHIQUE 1 - Part de néo-bacheliers 2020 mobiles lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur par académie et part des mobiles par absence de formation souhaitée dans l'académie d'origine



Note de lecture : 5,7 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille et poursuivant des études dans un établissement supérieur français ont accepté une formation supérieure hors de cette académie. Pour 10,1 % d'entre eux, la formation acceptée n'était pas proposée dans leur académie. Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source: MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 - Traitement SIES

Limoges est l'académie du continent qui compte le plus de néo-bacheliers mobiles ayant accepté une formation qui n'était pas proposée dans l'académie (41 %). C'est aussi la plus petite académie du continent qui, de fait, forme le moins de néo-bacheliers (4 900). Si l'académie de Limoges a une université pluridisciplinaire et un IUT, son territoire n'a qu'une seule école publique d'ingénieurs (INSA avec 125 places), une seule école de commerce et de management à Brive (avec 40 places) et 8 CPGE (286 places), dont une seule CPGE économique et commerciale (25 places) et une seule CPGE littéraire (48 places).

À l'inverse, dans les académies les plus importantes, les étudiants qui changent d'académie avaient la possibilité de poursuivre la formation choisie dans leur académie d'origine. Ainsi, seuls 3 % des néo-bacheliers mobiles d'Ile-de-France n'ont pas de formation équivalente à la formation acceptée dans leur académie. Il en est de même dans les autres grandes métropoles urbaines : seulement 10 % des néo-bacheliers mobiles poursuivant dans l'enseignement supérieur dans l'académie de Lille n'ont pas de formation correspondant à la

formation acceptée dans leur académie, et moins de 15 % de ceux des académies de Lyon, de Bordeaux, d'Aix-Marseille et de Toulouse.

Une mobilité due aussi au manque de places dans l'académie, notamment dans les écoles d'ingénieurs et de commerce

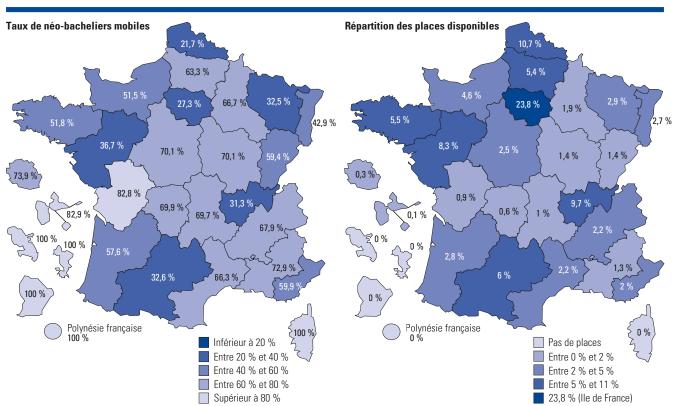
La licence étant la formation choisie par le plus grand nombre de néo-bacheliers, c'est aussi cette filière qui accueille le plus de néo-bacheliers mobiles (35 200 en licence, y compris licence accès santé — L.AS — en 2020). Ces derniers sont deux fois moins nombreux à entrer en section de technicien supérieur (STS -15 400), 11 600 s'inscrivent en institut universitaire de technologie (IUT) et 9 100 en CPGE. Près de 8 000 néo-bacheliers ont choisi d'aller en école d'ingénieurs dans une académie différente de celle de leur baccalauréat et un peu plus de 4 000 en école de commerce.

Cependant, pour l'ensemble de la France, c'est pour les écoles d'ingénieurs que le taux de néo-bacheliers mobiles est le plus élevé : parmi les néo-bacheliers ayant accepté une proposition sur Parcoursup dans cette filière, près de la moitié (44 %) ont choisi une école en dehors de leur académie d'origine. Plus du tiers sont dans ce cas dans les écoles de commerce et de management (36 %). Ces écoles d'ingénieurs et de commerce, relevant en majorité de l'enseignement privé, se répartissent inégalement sur le territoire et sont implantées principalement dans les grandes métropoles.

Ainsi, les néo-bacheliers de Corse, Martinique, Guyane, Mayotte et de la Polynésie française qui veulent entrer en école d'ingénieurs (une centaine au total) quittent tous leur académie qui ne propose pas cette formation *(cartes 3)*. À l'inverse, les néobacheliers acceptant les propositions de ces écoles sont relativement moins mobiles dans les académies de Lille, d'Ile-de-France et de Lyon (respectivement 22 %, 27 % et 31 %). Ces 3 académies regroupent à elles seules presque la moitié de la capacité d'accueil de cette filière (44 %).

Dans une moindre mesure, pour les écoles de commerce et de management, la mobilité est aussi liée à l'offre de formation. C'est en lle-de-France, qui à elle seule propose

CARTES 3 - Part de néo-bacheliers 2020 mobiles à l'entrée dans l'enseignement supérieur en école d'ingénieurs et répartition des places disponibles sur Parcoursup pour ces formations

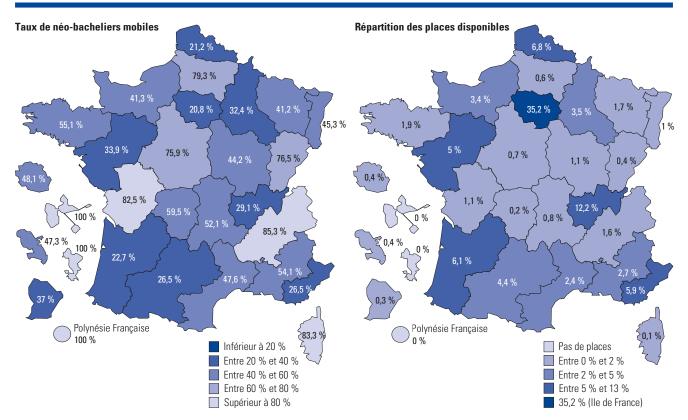


Note de lecture : 21,7 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille et poursuivant des études en école d'ingénieurs ont accepté une formation en école d'ingénieurs hors de cette académie. 10,7 % des places disponibles en école d'ingénieurs le sont dans l'académie de Lille.

Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

CARTES 4 - Part de néo-bacheliers 2020 mobiles à l'entrée dans l'enseignement supérieur en école de commerce et répartition des places disponibles sur Parcoursup pour ces formations



Note de lecture : 21,2 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille et poursuivant des études en école de commerce ont accepté une formation en école de commerce hors de cette académie. 6,8 % des places disponibles en école de commerce le sont dans l'académie de Lille.

Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

35 % de la capacité d'accueil dans cette filière, que les néo-bacheliers sont le moins mobiles (21 %) (cartes 4). Ils sont également peu mobiles dans les académies de Lille, Bordeaux Nice et Toulouse (environ 25% contre 36% en moyenne), alors que leur capacité d'accueil est peu élevée (ces 4 académies regroupent 23 % des places offertes). À l'opposé, huit néo-bacheliers sur dix qui entrent en école de commerce quittent leur académie dans les académies de Grenoble (85 %), de Corse, de Poitiers et d'Amiens (79 %), académies où très peu d'écoles de commerce sont implantées. Ce type de formation n'existe pas en Guadeloupe, en Guyane et en Polynésie française, induisant inévitablement une mobilité des 70 néo-bacheliers de ces académies poursuivant dans cette filière.

La mobilité des néo-bacheliers est moindre dans les filières universitaires, formations existantes dans l'ensemble des académies, souvent implantées sur plusieurs sites et dans lesquelles les bacheliers résidant dans l'académie sont «prioritaires³» pour la grande majorité des formations en licence et PASS. La mobilité est moins élevée pour les

jeunes entamant des études en santé : seuls 9 % des néo-bacheliers qui choisissent un Parcours accès santé spécifique (PASS) ont changé d'académie, soit 2 300 étudiants, et ce taux ne dépasse 20 % que dans 2 académies (Grenoble et Nice) sur les 25 académies qui offrent cette formation. Le taux de mobilité est de 13 % en L.AS (1 900 étudiants), mais atteint 48 % à Amiens et dépasse les 20 % dans 14 académies. Dans les autres licences, 17 %, en moyenne, des néo-bacheliers sont mobiles.

De même, les BTS, bien répartis dans les lycées du territoire, affichent un taux de néo-bacheliers mobiles de seulement 15 %. Il n'y a que dans l'académie de Mayotte que l'offre en BTS semble insuffisante : 62 % des néo-bacheliers ont accepté un BTS hors de leur académie d'origine.

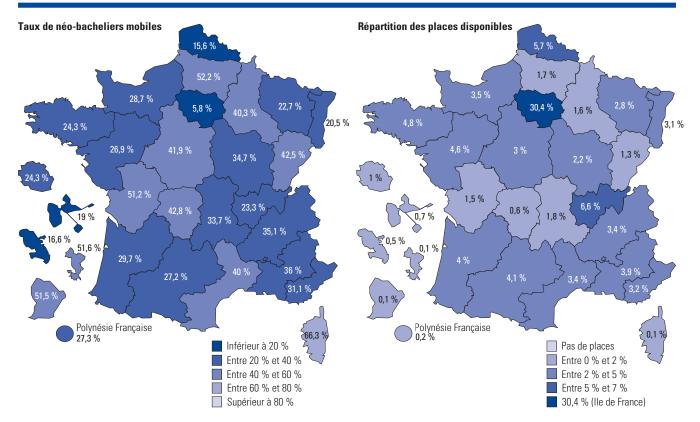
Pour les CPGE, le taux de néo-bacheliers mobiles est plus élevé et supérieur au taux global (24 % contre 20 %). Si Amiens et Poitiers sont les seules académies du

3. Quotas de néo-bacheliers résidants dans l'académie pour les formations qui ont un nombre de candidatures supérieur à la capacité d'accueil.

continent où ce taux est supérieur à 50 %, il est supérieur à 40 % dans 8 académies métropolitaines ainsi qu'en Guyane et Mayotte (cartes 5). Dans cette filière, implantée également dans les lycées mais très sélective, le niveau scolaire du néobachelier a sans doute une influence importante sur les vœux des candidats mais aussi sur les propositions reçues. De plus, si les CPGE sont présentes sur l'ensemble du territoire, elles ne proposent pas la même préparation aux différents concours permettant d'entrer dans les grandes écoles. Le choix des candidats pour telle CPGE est sans doute réfléchi en fonction des écoles visées.

Une mobilité plus forte pour les néo-bacheliers généraux...

Si la mobilité post-bac est avant tout dépendante de l'offre locale, elle est aussi liée au type de baccalauréat obtenu ainsi qu'au niveau scolaire (mesuré ici par la mention obtenue au baccalauréat). La situation des académies d'Outre-Mer et de Corse ne sont



Note de lecture : 15,6 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille et poursuivant des études en CPGE ont accepté une formation en CPGE hors de cette académie. 5,7 % des places disponibles en CPGE le sont dans l'académie de Lille.

Champ: Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

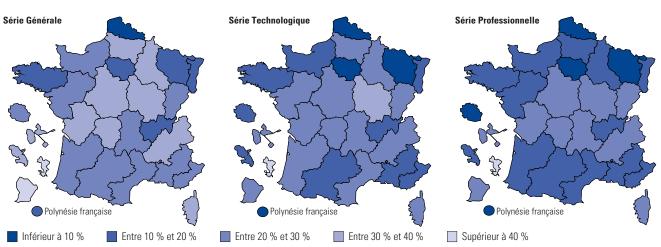
pas analysées dans cette partie de l'étude, leur offre de formation étant plus réduite. Les néo-bacheliers généraux apparaissent comme plus mobiles que les autres : 21 % des néo-bacheliers généraux ayant accepté une formation ont choisi un établissement en dehors de leur académie, contre 17 % des néo-bacheliers technologiques et 15 % de ceux professionnels. Cette hiérarchie des séries de baccalauréat est observée

dans toutes les académies (cartes 6). Cependant, dans l'académie d'Amiens où les néobacheliers quittent plus fréquemment leur académie (34 %, soit 1,7 fois plus souvent que la moyenne nationale), la différence est plus marquée pour les néo-bacheliers généraux qui sont 2 fois plus nombreux qu'en moyenne à changer d'académie (40 % contre 21 %). Le départ plus fréquent des néo-bacheliers généraux de l'académie

d'Amiens peut s'expliquer par sa situation géographique. Elle est située entre 4 pôles d'enseignement supérieur très attractifs : Lille et Paris, mais aussi Rouen et Reims, facilement et rapidement accessibles par la route ou les transports.

Autre académie particulière déjà mentionnée : Limoges. C'est l'académie pour laquelle les néo-bacheliers professionnels poursuivant dans l'enseignement supérieur

CARTES 6 - Part de néo-bacheliers 2020 mobiles lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, selon la série du baccalauréat



Note de lecture : 7,1 % des néo-bacheliers généraux 2020 ayant obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Lille ont changé d'académie Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

sont le plus souvent mobiles, presque au même niveau que les néo-bacheliers généraux, et la seule où ils sont plus mobiles que les néo-bacheliers technologiques : 30 % des bacheliers professionnels acceptent une formation hors de leur académie, 32 % pour les bacheliers généraux et 26 % pour les bacheliers technologiques.

... et pour les néo-bacheliers avec mention

Plus la mention obtenue au baccalauréat est élevée, plus les néo-bacheliers choisissent un établissement hors de leur académie quand ils poursuivent des études supérieures. En effet, près de trois néo-bacheliers sur dix (29%) s'inscrivant dans l'enseignement supérieur et ayant eu une mention «Très bien» au baccalauréat sont mobiles contre 17 % des néo-bacheliers sans mention. Comme pour les séries de baccalauréat, ces écarts de mobilité se retrouvent dans toutes les académies, sauf en lle-de-France (cartes 7). Dans cette académie, où seuls 9 % des néo-bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur sont mobiles, c'est ceux sans mention qui quittent le plus souvent la région (10 %). Le taux de mobilité des néo-bacheliers reste élevé dans l'académie de Grenoble, même lorsqu'ils n'ont pas obtenu de mention (30,5 %). Les différences de mobilités selon la mention au baccalauréat sont moins marquées dans les académies de Toulouse, Lille et Lyon.

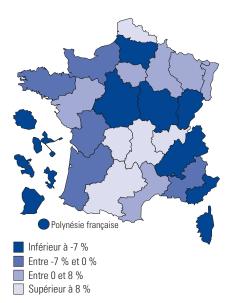
Lyon, Lille et Limoges, les académies les plus attractives

À l'entrée dans l'enseignement supérieur, la mobilité des néo-bacheliers est plus grande pour certaines académies hexagonales : Grenoble, Amiens, Dijon, Poitiers, Limoges et Orléans qui ont un taux d'étudiants mobiles supérieur à 30 %. Ces néo-bacheliers s'inscrivent dans d'autres académies, qui accueillent ainsi un grand nombre de néo-bacheliers ne venant pas de leur académie. Le taux de migration, différence entre le nombre de néo-bacheliers entrant dans l'académie et celui sortant de l'académie pour poursuivre des études supérieures rapportée au nombre de néo-bacheliers de l'académie poursuivant dans l'enseignement supérieur, permet de mesurer l'attractivité des académies.

Certaines académies apparaissent comme plus attractives pour la poursuite d'études des néo-bacheliers : à Lyon, le taux de migration est de +28 % à l'entrée dans l'enseignement supérieur, +16 % pour Limoges

et +15% pour Lille, ainsi que Toulouse et Clermont-Ferrand avec respectivement +9% et +8% (carte 8). En lien avec leur offre restreinte de formation, les académies d'Outre-mer et la Corse ont un taux

CARTE 8 - Taux de migration des académies

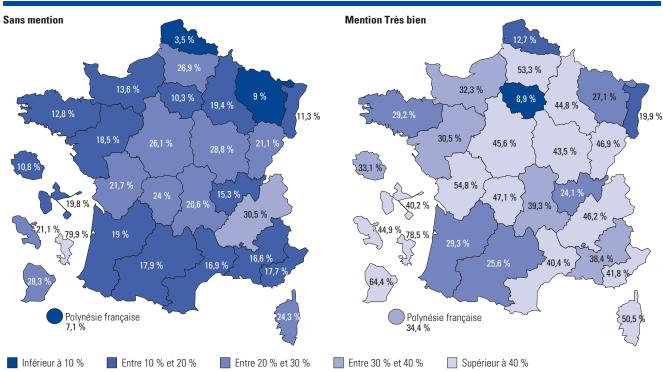


Note de lecture : dans l'académie de Lille, la différence entre le nombre de néo-bacheliers entrant dans l'académie et celui sortant de l'académie pour poursuivre des études supérieures rapportée au nombre de néo-bacheliers 2020 de l'académie entrant dans l'enseignement supérieur, appelée taux de migration, est de +15,4 %. Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 — Traitement SIES

et CAES)

CARTES 7 - Part de néo-bacheliers 2020 mobiles lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur, selon leur mention au baccalauréat



Note de lecture : 12,7 % des néo-bacheliers 2020 ayant obtenu leur baccalauréat avec la mention très bien dans l'académie de Lille ont changé d'académie Champ : Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 (hors apprentissage et CAES)

Source : MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES

de migration de néo-bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur négatif. On observe aussi ce taux négatif pour les académies de Grenoble (-20 %), Amiens (-17 %), Dijon (-12 %), Orléans-Tours (-12 %), Nice (-10 %) et Besançon (-9 %), académies que quittent plus de 30 % de néo-bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur.

Parmi les néo-bacheliers arrivant dans l'académie de Lyon, 44 % ont obtenu leur baccalauréat dans l'académie de Grenoble. Cette dernière est l'académie qui a le taux de migration négatif le plus important (-20%) des académies hexagonales. Pourtant, l'offre d'enseignement supérieur proposée dans cette académie est complémentaire de celles des autres académies de la région et variée avec 122 licences, 49 BUT, 242 BTS, 29 CPGE mais aussi 4 formations en école de commerce et management et 9 en école d'ingénieurs. Cependant, l'académie de Grenoble, territoire de montagnes, peut afficher des temps de transports relativement longs en dehors des zones urbaines. Dans le cadre de la loi du 8 mars 2018, un secteur dérogatoire est défini par arrêté pour les universités de l'académie de Lyon permettant à une partie des candidats vivant au nord de l'académie de Grenoble de poursuivre des études universitaires à Lyon.

L'académie de Limoges est particulière puisqu'elle combine une part de néo-bacheliers mobiles élevée (30 %) et un taux de migration très positif (+16 %, +780 néobacheliers). Les néo-bacheliers poursuivant leurs études à Limoges viennent des académies limitrophes, en particulier de l'académie de Bordeaux (33 % des entrants), et de celles d'Orléans et de Toulouse (14 % chacune). Les Bordelais s'inscrivant après le baccalauréat dans l'académie de Limoges viennent d'abord en licence (260 sur les 740 sur les néo-bacheliers de Bordeaux) puis en DUT (134 néo-bacheliers inscrits sur les différents sites limougeauds). Les néobacheliers venant de l'académie de Toulouse ont un profil particulier, un quart d'entre eux vient s'inscrire dans l'académie de Limoges pour poursuivre des études de santé et un autre quart en IUT.

L'académie de Lille présente encore un profil différent avec le plus faible taux d'étudiants mobiles (6%) et un taux de migration très positif (+15%). Elle attire environ 7 000 néo-bacheliers dont 25% viennent d'Ile-de-France et 23 % d'Amiens. Les candidats d'Ile-de-France sont attirés par l'académie de Lille qui offre des formations dans 2 grandes écoles de commerce à 1 heure en TGV de Paris (300 néo-bacheliers de l'IDF sur les 770 mobiles) et à l'Institut Catholique de Lille (700 néo-bacheliers de l'IDF sur les 1 300 mobiles). Autre particularité de Lille, c'est une des rares académies à proposer un grand nombre de places en licence Langues, Littératures et civilisations étrangères (LLCE) Hébreu. Cette licence est en enseignement à distance et attire une centaine de candidats issus d'Ile-de-France.

Ne pas avoir obtenu la formation souhaitée dans son académie d'origine pousse à la mobilité

Comme analysé plus haut, la mobilité postbac est conditionnée par des éléments, tels que, l'offre de formation locale, le niveau scolaire, les caractéristiques de l'étudiant, son parcours scolaire et le fait de ne pas avoir été accepté dans au moins une formation de son académie d'origine équivalente à la formation acceptée. L'effet de ces éléments, peut être mesuré par une régression logistique prenant en compte l'ensemble de ces caractéristiques. Ces facteurs peuvent aussi influencer les parcours et la réussite dans l'enseignement supérieur.

L'individu de référence dans le modèle présenté est une femme née en 2002 et qui a obtenu son baccalauréat général avec la mention «Bien». Elle est issue d'un milieu très favorisé et n'a pas eu de bourse au lycée. Enfin elle a accepté une formation dans son académie. Plus de 17 000 néo-bacheliers 2020 poursuivant dans l'enseignement supérieur partagent ces caractéristiques (3,5 % de la population). Cet individu de référence à une probabilité de 27 % de changer d'académie à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Toutes choses égales par ailleurs, le critère le plus discriminant pour la mobilité post

TABLEAU 2 - Modélisation de la probabilité, pour un néo-bachelier, de changer d'académie à l'entrée de l'enseignement supérieur

-					
Individu de référence	26,8				
	Probabilité toutes choses égales par ailleurs	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité		
Avoir été refusé dans une formation similaire dans son académie					
non	Référence				
oui	35,8	9,0	***		
Origine sociale du candidat					
Très défavorisée	20,6	-6,3	***		
Défavorisée	23,1	-3,8	***		
Favorisée	24,8	- 2,1	***		
Très favorisée	Référence				
Inconnue	24,4	- 2,4	***		
Mention obtenu au baccalaureat					
Sans mention	23,6	-3,3	***		
Assez bien	24,7	- 2,2	***		
Bien	Référence				
Très bien	33,2	6,4	***		
Série du baccalauréat					
Générale	Référence				
Technologique	24,9	- 1,9	***		
Professionnelle	22,9	-3,9	***		
Sexe					
Femme	Référence				
Homme	25,7	- 1,2	***		
Candidat boursier					
oui	Référence				
non	28,4	1,6	***		
Age au baccalaureat					
À l'heure /né en 2002	Référence				
En avance /né avant 2002	28,6	1,8	ns		
En retard /né après 2002	28,6	1,8	***		

Champ: Ensemble des néo-bacheliers ayant accepté une formation sur Parcoursup (hors apprentissage et CAES) Source: MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES baccalauréat est le fait de ne pas avoir été accepté dans au moins une formation équivalente dans son académie d'origine (Tableau 2). À autres caractéristiques égales, un bachelier qui n'a pas été accepté dans au moins une formation équivalente dans son académie d'origine a une probabilité de 36 % d'aller poursuivre une formation équivalente dans une autre académie, le plus souvent limitrophe, soit 9 points de plus qu'un néo-bachelier ayant reçu au moins une proposition dans l'académie de son baccalauréat correspondant à son vœu accepté. On retrouve l'importance des caractéristiques observées précédemment. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir obtenu une mention au baccalauréat, d'être issu d'une famille favorisée ou d'avoir obtenu un baccalauréat général favorise la mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Un bachelier avec une mention «Très bien» a une probabilité plus grande de changer d'académie que le bachelier de référence avec la mention «Bien» (33%, +6,4 points).

Cette probabilité n'est que de 24 % pour les titulaires d'un baccalauréat sans mention (-3,3 points par rapport à l'individu de référence). Être issu d'une famille très favorisée offre la probabilité la plus élevée de changer d'académie après le baccalauréat. En effet, les bacheliers issus d'une famille favorisée ont une probabilité plus faible de 2,1 points que celle de l'individu de référence, cette différence atteignant -6,3 points pour les bacheliers issus de milieu très défavorisés. Toutes choses égales par ailleurs, les bacheliers technologiques ou professionnels ont une probabilité plus faible de changer d'académie, que les bacheliers généraux (respectivement - 2 et - 4 points). Par contre, à autres caractéristiques identiques, le fait d'avoir obtenu son baccalauréat avec du retard, suite à un redoublement dans son parcours scolaire, ou d'être boursier joue très peu sur la probabilité d'être mobile. De même, les chances de changer d'académie à l'entrée de l'enseignement supérieur sont sensiblement les mêmes pour les hommes et les femmes.

La mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieure, en dehors de certaines académies isolées géographiquement, apparaît donc comme une composante importante dans la construction de son parcours d'études supérieures et sans doute de sa réussite. Une étude à partir des données de la plateforme d'Admission Post-Bac (APB) avait permis de montrer que d'avoir obtenu son premier choix de formation favorisait la réussite en première année de licence (cf. article Bluntz & Boulet dans Education et Formation n° 103). L'analyse des parcours et de la réussite dans l'enseignement supérieur avec comme facteur explicatif la mobilité post-baccalauréat semble pertinente : le fait de choisir ses études - sa formation ainsi que son lieu de formation - favoriserait la réussite.

> Alix Delahaye-Le Mault, Cosima Bluntz, Pierre Boulet, MESR-SIES

Sources, champs et définitions

Sources: MESR-SIES, Parcoursup, campagne 2020 – Traitement SIES.

Champ : Ensemble des néo-bacheliers d'une académie française (dont CNED, hors Nouvelle-Calédonie, T.O.M et Wallis et Futuna) ayant accepté une formation sur Parcoursup 2020 lors de la phase principale ou complémentaire (hors apprentissage et CAES).

Ces diplômés du baccalauréat sont ceux dont la réussite au bac a été remontée dans Parcoursup à la date d'extraction du 17 septembre 2020. Ne sont donc pas pris en compte les candidats ayant réussi à la session de septembre ou pour lesquels l'information était inconnue à cette date. La **mobilité géographique** est définie, dans cette étude, comme le fait

pour un étudiant de faire ses études dans une académie différente de l'académie où il a obtenu son baccalauréat. Un étudiant ayant accepté une proposition sur Parcoursup dans une formation en dehors de son académie est donc considéré comme mobile. Les trois académies d'Ile-de-France sont considérées comme une seule académie.

Le **taux de migration** est égal à la différence entre le nombre de néobacheliers venant d'une autre académie ayant accepté une proposition sur Parcoursup dans un établissement de l'enseignement supérieur de l'académie et l'effectif de néo-bacheliers de l'académie entrant dans un établissement de l'enseignement supérieur hors de l'académie (ou solde migratoire), rapportée au nombre de néo-bacheliers de l'académie poursuivant dans l'enseignement supérieur.

Pour en savoir plus

- Boulet, P. <u>«Parcoursup 2021 : les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur »</u>, *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 21, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, octobre 2021
- Boulet, P. « <u>Parcoursup 2021 : Les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur »</u>, *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 17, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, mai 2021
- Repères et références statistiques 2021 Fiche 7.14, MENJS et MESRI
- Diagnostic territorial : STRATER-STRATOM 2020
- Education et Formation n° 103, «Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur », MENJS-MESR, avril 2022

Édition: MESR-SIES

- Bilans académiques Parcoursup 2020, MESRI-DGESIP/DGRI-SIES, juillet 2021

Secrétaire de rédaction : Clotilde Lixi

Agence : Opixido

ISSN 2108-4033